



Assurance Fraude et Malveillance

En deux mots : c'est la garantie des pertes financières que vous, ou vos clients, avez subies, suite à une fraude ou une malveillance dans votre entreprise.

Les garanties de base

Le contrat de Fraude et Malveillance vise à couvrir les pertes financières que vous ou un client subissez suite à un acte frauduleux ou un acte de malveillance commis par un salarié ou un tiers.

Par acte frauduleux on entend :

- Abus de confiance à savoir un détournement de biens, fonds ou valeurs confiés
- L'escroquerie à savoir la tromperie visant la remise de biens, fonds ou valeurs
- Le faux ou usage de faux à savoir l'altération frauduleuse de la vérité causant un préjudice
- La contrefaçon ou falsification de chèque
- Le vol

Par malveillance on entend :

- L'accès non autorisé dans un système d'information en vue de l'altération de son fonctionnement ou de sa destruction
- L'introduction non autorisée de données ou virus informatiques dans un système informatique en vue de la modification ou suppression de ses données

En complément de la garantie des pertes financières consécutives à un acte de fraude ou de malveillance ce contrat couvre aussi les dépenses suivantes :

- Frais supplémentaires d'exploitation engagés pour limiter l'impact sur votre activité
- Frais de reconstitution d'informations nécessaires à la décontamination, restauration ou reconstitution de vos données
- Frais de poursuites à l'encontre des auteurs des actes frauduleux ou hostiles

Les montants de garantie, sont exprimés par année d'assurance et constituent un montant maximum d'intervention de l'assureur.

Conseil n°1 : pourquoi vous assurer ?

Les risques de fraude ne cessent d'augmenter pour toucher 29% des entreprises en 2009 et 46% en 2011 selon PWC. Cette forte augmentation est bien entendue corrélée à la crise économique mais aussi à l'émergence de nouveaux risques. L'intensité d'une fraude et les dommages collatéraux que sont l'atteinte au moral des entreprises, à la réputation/marque, à vos relations commerciales justifient le transfert de ce risque financier auprès d'assureurs spécialisés.

Conseil n°2 : quels montants de garanties ?

Une analyse de votre exposition aux risques, basée sur les statistiques disponibles et votre niveau de protection, permet d'évaluer le risque à couvrir. Une fois cette analyse faite il vous appartient de décider quelle portion du risque vous pouvez assumer vs la portion que vous ne pouvez financièrement assumer qu'il faut assurer...



Exemples de sinistres

Détournement de coordonnées bancaires

Une société de télémarketing est victime de fraude de la part d'un salarié qui a détourné les coordonnées bancaires de clients. Après une longue enquête, initiée à la suite d'un nombre élevé d'oppositions de clients, l'assuré découvre que pendant deux années un de ses salariés a détourné à son profit des coordonnées bancaires créant un préjudice de 185 000 €.

L'assureur Fraude et Malveillance prend en charge les 185 000 € réclamés par les victimes ainsi que les frais de procédure de 15 000 € à l'encontre du salarié.

Malveillance informatique

Une société découvre que l'un de ses anciens salariés a introduit un virus informatique dans son système afin de détruire sa base de données clients.

L'assureur fraude va prendre en charge les frais de reconstitution et restauration des données, de poursuites à l'encontre de l'ancien salarié pour un montant de 95.000 €.

Comment Souscrire ?

Pour vous assurer, il vous suffit de nous contacter par téléphone ou de faire directement [une demande de devis en ligne](#) sur notre site.

Les principaux éléments d'appréciation du risque par les assureurs seront :

- votre secteur d'activité,
- votre santé financière,
- vos procédures de contrôle interne.

Conseil n°3 :
la confiance n'exclut pas le contrôle

Une fraude sur deux a pour origine un salarié de l'entreprise. La mise en place de niveaux d'habilitation et de contrôle est donc le point de départ de vos mesures de protection. Sachez que les assureurs sont très sensibles sur leurs conditions tarifaires et montants de garanties à votre niveau de protection.